

COMMUNE DE FILLIÈRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CCAS

JEUDI 16mars 2017 – 9H

Présents :

- BRUSSOZ M.C. (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)
- CALVI E. (représentant de l'association ASPF)
- CHAPOTOT S. (membre non élu groupe social des Ollières)
- DEMAISON Y. (membre non élu représentant le secours catholique)
- DESARMAUX G. (membre non élu groupe social d'Evires)
- DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)
- FILLARD C. (conseiller municipal commune déléguée des Ollières)
- GIGUET METRAL Arlette (représentant l'ADMR)
- NICOLAZZO G. (adjointe à la commune déléguée de Thorens-Glières)
- RAYMOND M. (représentant de l'association HANDI SPORT)
- PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
- PARODI J. (membre non élu représentant le secours catholique)
- RITTAUD A. (adjointe à l'action sociale commune de Fillière)
- TILLOY D. (conseiller municipal commune déléguée de Thorens-Glières)

- ZAGLIO F. (chargée de l'action sociale -commune de Fillière)

Excusés : ANSELME C. (maire de la commune de Fillière)
ALESINA C. (adjointe à la commune déléguée de St Martin Bellevue)
SELLECCHIA ML (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)

Mme RITTAUD ouvre la séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 février 2017.

Il se compose outre le Maire de 8 membres élus et 8 membres nommés, dont

MEMBRES ELUS :

Aviernoz : Christian DURET- Arlette RITTAUD

Evires : Marie-Claude BRUSSOZ – Marie-Pierre SELLECCHIA

Les Ollières : Claire FILLIARD

ST Martin-Bellevue : Christelle ALESINA

Thorens-Glières : Geneviève NICOLAZZO – Dominique TILLOY

COMMUNE DE FILLIÈRE

REUNION CCAS

JEUDI 16mars 2017 – 9H

Présents :

- CHAPOTOT S. (membre non élu de l'ancien CCAS des Ollières)
 - DEMAISON Y. (membre non élu de l'ancien CCAS de Thorens-Glières)
 - DURET Christian (conseiller municipal commune déléguée d'Aviernoz)
 - NICOLAZZO G. (adjointe à la commune déléguée de Thorens-Glières)
 - RAYMOND Michel (représentant de l'association HANDI SPORT)
 - PARIS R. (représentant de l'association CODERPA 74)
 - PARODI J. (membre non élu de l'ancien CCAS d'Aviernoz)
 - RITTAUD A. (adjointe à l'action sociale commune de Fillière)
 - TILLOY D. (conseiller municipal commune déléguée de Thorens-Glières)
 - BRUSSOZ M.C. (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)
 - FILLARD C. (conseiller municipal commune déléguée des Ollières)
 - GIGUET METRAL Arlette
 - DESARMAUX Geneviève
 - CALVI Eric
- ZAGLIO F. (chargée de l'action sociale -commune de Fillière)

Excusés : ANSELME C. (maire de la commune de Fillière)
ALESINA C. (adjointe à la commune déléguée de St Martin Bellevue)
SELLECCHIA ML (conseiller municipal commune déléguée d'Evires)

Mme RITTAUD ouvre la séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 février 2017.

Il se compose outre le Maire de 8 membres élus et 8 membres nommés, dont

MEMBRES ELUS :

Aviernoz : Christian DURET- Arlette RITTAUD

Evires : Marie-Claude BRUSSOZ – Marie-Pierre SELLECHIA

Les Ollières : Claire FILLIARD

ST Martin-Bellevue : Christelle ALESINA

Thorens-Glières : Geneviève NICOLAZZO – Dominique TILLOY

MEMBRES NOMMES NON ELUS

- Mme **Yvette DEMAISON** (Thorens-Glières) et Mme **Jacqueline PARODI** (Aviernoz) – Représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion : SECOURS CATHOLIQUE
- M. **Raymond PARIS** (St Martin)-Représentant des associations de retraités et personnes âgées : CODERPA 74 (Comité Départemental des Retraités et des Personnes âgées de Haute-Savoie).
- Mme **GIGUET METRAL** représentant l'ADMR, a été nommée pour représenter les associations familiales (l'UDAF n'ayant pas proposé de membres),
- M. **Michel RAYMOND** (groupe social de St Martin).Représentant des associations de personnes handicapées (Association HANDISPORT).
- M. **CALVI Eric** représentant de l'association ASPF (association sport adapté sur le Pays de Fillière)
- Mme **DESARMAUX** : groupe social d'Evires
- Mme **CHAPOTOT** : groupe social des Ollières.

Nomination de la Vice-Président

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration doit, lors de sa 1ère séance élire un(e) Vice-Président(e) du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent au vote à mains levées.

Mme Arlette RITTAUD est élue à la majorité des voix.

2. RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES

- BONS ALIMENTAIRES

Depuis le début de l'année 2 personnes ont bénéficié de bons alimentaires pour un montant total de 114€. Les bons alimentaires ont été attribués sur demande des assistantes sociales et après examen des dossiers.

- LOGEMENTS SOCIAUX

En janvier 4 candidats ont été proposés pour 2 logements type T3 qui vont être livrés fin avril, à Thorens-Glières. La commission d'attribution aura lieu en avril.

En février 3 candidats ont été proposés pour 1 logement type T1 à Thorens-Glières.

La commission d'attribution s'est réunie le 14 mars, le logement a été attribué à Melle SB.

- LOGEMENTS COMMUNAUX

Le studio, immeuble sous-dine à Thorens-Glières, a été proposé à Mme T. qui s'est installée pour 3 mois à partir du 15 février (renouvelable 1 fois si elle n'a pas trouvé de logement d'ici là).Cet appartement lui convenait mieux, car elle peut y accueillir sa fille. Elle a refusé la proposition du T1 de Haute Savoie Habitat.

- DOSSIER D'OBLIGES ALIMENTAIRES

4 dossiers ont été instruits pour des familles de Thorens-Glières.

- DOSSIER D'AIDE SOCIALE

1 dossier de renouvellement a été transmis au Département pour une famille qui habitait à Aviernoz lors de la 1ere demande.

- PERSONNES RECUES

(tableau récapitulatif)

JANVIER	Mme T.	Revient s'installer à TG pour se rapprocher de sa fille hospitalisée. Cherche un logement. - Elle a été logée dans un studio de la commune de Thorens-Glières
	Mme S.	Cherche un logement suite à une séparation (3 enfants) - Elle a été proposée pour un logement Semcoda à Thorens-Glières
FEVRIER	M. V.	Sans logement, suite à une séparation. Logé temporairement dans un foyer à Annecy le Vieux ATTRIBUTION DE BON ALIMENTAIRE - Il a été proposé pour un logement Haute Savoie Habitat à Thorens-Glières
	M. C	En couple avec un bébé, sera expulsé en avril de son logement à Evires. Cherche un emploi et un logement. - diffusion de son cv auprès des mairies
	Mme B	Sera sans logement fin avril suite à un divorce. 2 enfants (5 et 8 ans). Cherche un logement. - Conseil pour l'inscription sur le fichier PLS/Adil / SNE
	Mme B	Cherche un logement pour sa maman pour un rapprochement familial. Actuellement hospitalisée en Dordogne suite à une chute, la personne âgée a un handicap visuel. Ne pourra pas passer un hiver seule chez elle (chauffage au bois...)
MARS	M. et Mme P	Cette famille signale que leur logement est dégradé : plein de rats... Ne paye plus ses loyers depuis le mois de décembre. Le propriétaire a été reçu par Mme Alesina. Un compromis a été trouvé, pour faire intervenir une société de dératisation et mettre en place un plan d'apurement des loyers. Monsieur travaille. - proposé pour un logement Haute Savoie Habitat à la Balme de Sillingy- refusé par la famille

Mme GIGUET demande à M. CALVI s'il existe des logements dans l'enceinte du centre Arthur Lavy.

M. CALVI explique qu'aucun employé n'est logé au centre A L. Tous les bâtiments sont occupés par des groupes éducatifs, ou pour l'accueil de personnes handicapées.

Mme RITTAUD souhaiterait échanger avec le Centre AL . Monsieur CALVI suggère de rencontrer les 2 personnes liées au social, travaillant au Centre AL. Il nous transmettra leurs coordonnées.

Mme BRUSSOZ s'étonne que l'on puisse intervenir dans le cas de la famille P. Cette famille doit prendre ses responsabilités, et faire dératiser son logement. Le domaine du CCAS doit être plus axé sur le cas des nécessiteux.

3. BUDGET

Dans la période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, un débat a lieu sur les orientations générales du budget du CCAS. Un premier point a été fait lors des précédentes réunions. Voir Annexe

Mme RITTAUD précise que le repas des anciens est maintenu dans les mêmes conditions que l'année passée par les groupes sociaux des communes déléguées. Pour 2018 une harmonisation devra être mise en place : âge, prix du repas, animation, colis...

Dès lors que le budget sera approuvé, il sera possible de prendre une délibération sur le coût :

- Des bons alimentaires fixés à 6.50 €

Une rencontre avec les commerçants est nécessaire pour avoir leur accord sur la procédure (ouvrir un compte à Carrefour Market par exemple).

- Du montant des dépenses imprévues :1 000 €
- Conférences à hauteur de 400 €
- Abonnement à la revue UNCCAS

Pour le DAE, les frais sont inclus dans le budget général. C'est la commission achat qui doit gérer les commandes de défibrillateurs afin qu'au moins chaque commune en possède un.

ACCORD A L'UNANIMITE sur les propositions.

4. LES MISSIONS DU CCAS de FILLIERE

- Accompagnement des familles, Accompagnement des personnes âgées et handicapée

Monsieur CALVI Eric est ouvert pour une sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles. Il ajoute que les personnes âgées sont aussi concernées par le handicap et l'ASAPF peut les accompagner pour maintenir une activité « sportive ».

Il évoque aussi la journée neige organisée par l'ASAPF chaque année (elle a eu lieu le 1^{er} mars 2017).

Madame NICOLLAZZO souhaite savoir si l'association accueille des personnes extérieures au centre AL ?

Monsieur CALVI explique que l'association est ouverte aux adultes, aux enfants lourdement handicapés pour faire du sport (hors compétition). Et donc pas seulement aux résidents du CAL.

M. RAYMOND Michel, représente l'Association HANDISPORT : cette association est plus orientée vers un public adulte, impacté par un handicap moteur ou sensoriel (plusieurs journées sportives sont organisées dans l'année dont la plus importante en : septembre « Annecy Court»).

Il se tient également à la disposition de la Commune de FILLIERE pour apporter son aide dans les futurs aménagements pour handicapés (la Commune déléguée de ST MARTIN a déjà fait appel à son expérience).

Pour info. un tandem ski coûte 6 500 €. Est-ce que le CCAS pourrait participer dans le futur à ces dépenses ?

Monsieur PARIS Raymond évoque le rôle du CODERPA qui, pour l'instant est dans l'attente des prochaines élections. En effet, il en découlera des réformes importantes notamment dans le domaine de la santé.

Il nous remet des documents sur la protection juridique des majeurs, les différentes aides financières pour qui pour quoi ?

Mme TILLOY ajoute qu'il serait intéressant que toutes ces informations soient centralisées et relayées via le site internet de la commune.

Concernant les actions auprès des personnes âgées, chaque commune déléguée organise le repas des aînés, avec les bénévoles de leur groupe social.

Peut-être un jour un repas commun pour Fillière, entre les personnes âgées et handicapées de tout âge, propose monsieur RAYMOND : une journée de mixité pour remplacer le traditionnel repas des aînés !

- Aide aux personnes en difficulté. Accompagnement vers l'insertion et l'emploi

Pour l'instant le rôle du CCAS de Fillière se cantonne à l'attribution des bons alimentaires. Sur demande des assistantes sociales, le document est ensuite visé et signé par la Vice-Présidente.

Mesdames DEMAISON Yvette et PARODI Jacqueline représentantes du SECOURS CATHOLIQUE attirent de nouveau notre attention sur le désengagement progressif des différentes instances de l'état.

- Les actions touchant aux logements

Le CCAS de Fillière donne un avis sur l'attribution des logements sociaux.

Il est souhaitable que des membres du CCAS accompagnent le groupe social de la commune déléguée lors des propositions de candidats.

Comme convenu lors des précédentes réunions, la gestion des logements communaux relèvent de la Commune Déléguée. Dans ce cadre, il est bon qu'une relation étroite existe entre la Commune Déléguée et le CCAS. Tous les documents y afférents sont à revoir (baux de location, titres de paiement)

Mme TILLOY fait part de son mécontentement quant à l'organisation des missions du CCAS. Elle déplore le manque d'information et de clarté dans les missions des groupes des communes déléguées.

A noter que le CCAS a toujours tenu informé les membres des communes déléguées sur le suivi des dossiers traités.

Il faut aussi laisser le temps au CCAS de se mettre en place,

5. CREATION COMMISSION PERMANENTE

Questions : qu'en pense les membres sur son rôle, sa composition, le mode de renouvellement (durée...).

N'ayant pu statuer sur les modalités de fonctionnement de cette commission, sa création a été reportée ultérieurement afin que les membres présents aient plus de temps pour en définir l'organisation.

Toutefois, M. RAYMOND souligne que les choses ont changé, maintenant il faut penser « commune de Fillière », mutualiser les moyens. Mettre en place une seule commission pour Fillière serait une bonne chose.

6. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur devra être validé lors du prochain conseil d'administration.

Mme Zaglio souhaite que les membres du Conseil d'administration en prennent connaissance et fassent remonter leurs remarques afin qu'il soit approuvé lors de la prochaine réunion. En effet la loi impose qu'il soit validé dans les 6 mois de l'élection du CCAS.

Mme NICOLAZZO suggère de réunir les membres avant le 15 juin pour faire part de toutes les modifications.

7. PLAQUETTE D INFORMATION

Mme ZAGLIO propose la plaquette synthétisant les informations à usage des différents publics (retraités, familles...) ayant besoin des services du CCAS.

M. PARIS fera valider les informations concernant les personnes âgées lors de la prochaine réunion du CODERPA.

Mme NICOLAZZO propose quelques corrections.

Chaque membre en a un exemplaire afin de l'étudier et d'apporter ses suggestions. Les groupes sociaux de chaque commune déléguée sont bien sûr invités à en faire de même. Toutes les idées sont les bienvenues.

Mme CHAPOTOT suggère de faire participer les enfants pour dessiner le logo.

8. CALENDRIER DES COMMISSIONS

Il est proposé de prévoir le jeudi matin pour fixer les réunions du CCAS

15 JUIN
14 SEPTEMBRE
14 DECEMBRE

9. DIVERS

. Assistantes Sociales

Contact pris avec le PMS de CRUSEILLES pour rencontrer les travailleurs sociaux : le jeudi 30 mars à 14h à Cruseilles.

. Distribution des ampoules LED

L'agglomération du Grand Annecy est notre interlocuteur dans l'opération lancée par le ministère de l'Environnement « distribution d'ampoules LED pour accompagner la transition énergétique du territoire ». La cible étant les foyers en situation de précarité énergétique, il est demandé aux membres du CCAS leur participation pour identifier les personnes concernées et ensuite aider à la distribution des ampoules.

Il est proposé que les logements communaux de chaque commune soient équipés d'ampoule LED. TOTAL : 28 LOGEMENTS

Après concertation de chaque commune : 100 duo d'ampoules ont été commandés. Elles seront distribuées aux personnes aidées en ce début d'année par le CCAS, mais aussi sur le lieu de rencontre des personnes âgées pour les Ollières ...

La séance est levée à midi.

Par délégation du Maire,

Arlette RITTAUD



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Rittau". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "COMMUNE DE FILLIERE" at the top, "R.F." in the center, and "Haute-Savoie" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a rooster and a sun.